

ATTESTATION DE SÉPARATION

Lieu : _____ Date : _____

Informations sur l'Époux(se) 1 :

Nom et Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Informations sur l'Époux(se) 2 :

Nom et Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Déclaration de séparation :

Nous, soussignés, attestons avoir décidé de nous séparer de manière définitive et amiable, sans recours à une procédure judiciaire. Cette séparation intervient en accord mutuel, sans violence, ni contrainte. Chacun conserve la liberté de disposer de ses biens personnels. Cette attestation est rédigée en conformité avec les dispositions du droit français relatives à la séparation de fait entre époux.

Modalités convenues :

Les époux conviennent d'organiser leur séparation selon les modalités suivantes : • Résidence séparée de chacun des époux • Partage des charges communes selon accord • Gestion indépendante des patrimoines respectifs • Absence de revendication judiciaire concernant la séparation Cette attestation ne préjuge pas des droits futurs des parties et peut être utilisée à toutes fins utiles notamment auprès des administrations ou tiers.

Engagements :

Chaque époux s'engage à respecter la présente attestation et à ne pas entraver la liberté de l'autre. En cas de désaccord ultérieur, les parties pourront recourir à une médiation ou à une procédure judiciaire conformément aux lois en vigueur.

Signatures :

SIGNATURE DE L'ÉPOUX(SE) 1

SIGNATURE DE L'ÉPOUX(SE) 2

Signature : _____

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://juridique-administration.com/attestation-de-separation/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-administration.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.